



Le Président

→ NALH
MT

Monsieur le Président

SYTEC

1 rue des Crozes

ZA Rozier Coren

15100 Saint Flour

Réf : BC/DEP/219

Aurillac, le 3 février 2020

Objet : Avis sur le projet de SCoT arrêté

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre courrier reçu le 28 novembre 2019 relatif à la notification de l'arrêt du projet de SCoT de votre territoire.

Ce dernier intègre et traite notamment les thématiques des énergies renouvelables et de la trame verte et bleue, pour lesquelles une cohérence des dispositions applicables entre nos territoires respectifs apparaît nécessaire, en particulier, pour tout projet qui pourrait émerger aux limites des périmètres de nos SCoT respectifs. En l'espèce, il n'est apparu aucune contradiction majeure entre le SCoT BACC et votre projet, qui apparaît d'ailleurs plus encadrant sur les questions des éoliennes et du photovoltaïque au sol.

De même, concernant le secteur du Lioran, il paraît indispensable de penser les futurs choix d'aménagements de manière concertée et ce, dans une perspective de synergie et de complémentarité entre nos territoires.

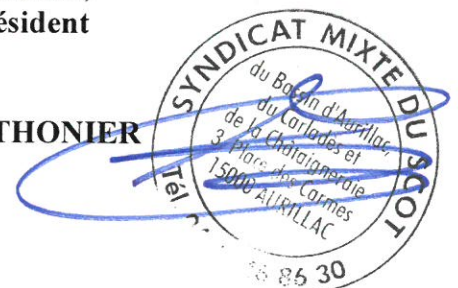
Le reste du dossier transmis n'appelle, au titre de ses compétences, aucune autre observation de la part du Syndicat Mixte du SCoT du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie et il est en conséquence émis un avis favorable à ce projet.

Les services du Syndicat Mixte restent à votre disposition pour toute demande de renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

**Pour le Président,
Le Vice-Président**

Pierre MATHONIER



Affaire suivie par : Blaise Crégut